

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/7048  
29 décembre 1965  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 27 DECEMBRE 1965, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LA MISSION PERMANENTE DE L'ITALIE

La mission permanente de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de se référer à sa note verbale datée du 13 décembre 1965 - publiée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/7016 - où sont énumérées les mesures qui ont été prises par le Gouvernement italien en application de la résolution du Conseil de sécurité S/RES/717, en date du 20 novembre 1965.

La mission permanente de l'Italie tient à faire savoir qu'outre les mesures déjà prises, le Gouvernement italien vient de décider d'imposer un embargo sur les exportations de pétrole et de produits pétroliers à destination de la Rhodésie du Sud.

La mission permanente de l'Italie serait obligée au Secrétaire général de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.

New York, le 27 décembre 1965

